

Le Journal des décideurs

L'économiste

du Bénin

AGI
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

SOCIETE DE BOURSE

Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8668 RB Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21 31 87 33
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre en hausse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en hausse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

Microfinance au Bénin

Sensibilisation des SFD sur la nouvelle loi uniforme

L'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD) a organisé le jeudi 03 avril 2025 ... • (Page 04)

Rapport économique sur l'Afrique

La CEA projette une croissance de 3,8 % pour l'Afrique en 2025

Le dernier Rapport économique sur l'Afrique (ERA, sigle anglais) de la Commission économique ... • (Page 11)



Compétitivité des économies en Afrique

• (Page 03)

L'Uemoa mise sur le développement humain et la citoyenneté



• Le Président de la commission de l'UEMOA, Abdoulaye DIOP

Promotion de l'éducation à Massè dans Adja-Ouèrè

• (Page 08)

Nocibe offre des modules de classes modernes à l'EPP d'Igbo-Aadou

Plus près des réalités locales

Une dynamique nouvelle en marche au CES

Le Conseil Économique et Social (CES) amorce une nouvelle ère sous l'impulsion de son Président ... • (Page 11)

1^{er} Conseil des ministres statutaire

Dynamique économique rassurante, perspectives prometteuses

Sous la présidence du ministre Adama COULIBALY, Président du Conseil ... • (Page 04)

Déclaration de transport

Le seuil passe de 5 à 10 millions FCFA dans l'Uemoa

Fixé à cinq millions (5.000.000) de francs CFA, dans l'instruction n° 231/07/2024 en date de juillet 2024, le seuil pour la déclaration des transports physiques ... • (Page 02)

Respect des conventions

La HAAC met en demeure 6 radios et télévisions au Bénin

La Haute autorité de l'audio-visuel et de la communication (HAAC) du Bénin a mis en demeure six ... • (Page 10)

Taux de change du Fcfa XOF offert par

L'économiste

Devises étrangères	Dollar (Usd)	Euro	Livre Sterling	Naïra	Cedi	Rand	Yen	Yuan	Dirham (Aed)	Roupie (Inr)
FCfa (XOF)	601.00	655.95	766.75	0.41	41.28	32.89	3.82	82.50	163.25	7.26

Déclaration de transport physique d'espèces et d'instruments négociables

Le seuil passe de 5 à 10 millions FCFA dans l'Uemoa

Fixé à cinq millions (5.000.000) de francs CFA, dans l'instruction n° 231/07/2024 en date de juillet 2024, le seuil pour la déclaration des transports physiques internationaux d'espèces et instruments négociables au porteur est porté à 10 millions de francs CFA. C'est l'instruction n°002-03-2025 en date du 18 mars 2025 et signé du gouverneur, Jean Claude Kassi Brou qui l'annonce. Tout contrevenant à cette prescription, tombe sous le coup de la loi et se verra appliquer les sanctions prévues par la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive dans les Etats membres de l'Uemoa.

Le Gouverneur

INSTRUCTION N° 002-03-2025 FIXANT LE SEUIL POUR LA DECLARATION DES TRANSPORTS PHYSIQUES INTRACOMMUNAUTAIRES D'ESPECES ET INSTRUMENTS NEGOCIABLES AU PORTEUR

Le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),

Vu le Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 20 janvier 2007, notamment en son article 34 ;

Vu les Statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) annexés au Traité de l'UMOA du 20 janvier 2007, notamment en leurs articles 30 et 59 ;

Vu la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive dans les Etats membres de l'UMOA, notamment en son article 71,

DECIDE

Article premier : Seuil pour la déclaration au point d'entrée ou de sortie du territoire

Est fixé à dix millions (10.000.000) de francs CFA, le seuil à partir duquel toute personne, en provenance d'un Etat membre de l'Union qui entre sur le territoire d'un autre Etat membre de l'Union ou qui quitte celui-ci à destination d'un autre Etat membre de l'Union, est tenue d'effectuer, au moment de l'entrée ou de la sortie, une déclaration de transport physique d'espèces et instruments négociables au porteur auprès de l'Administration des Douanes au point d'entrée ou de sortie du territoire.

Article 2 : Sanctions applicables

Toute personne qui contrevient aux dispositions de la présente Instruction est passible des sanctions prévues par la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive dans les Etats membres de l'UMOA.

Article 3 : Disposition finale

La présente Instruction entre en vigueur à la date de sa signature et est publiée partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le 18 MARS 2025

Jean-Claude KASSI BROU

Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 - Dakar - Sénégal

Tel: (221) 33 639 05 00 / Fax: (221) 33 623 93 35
courrier.bceao@bceao.int - www.bceao.int

AUX DECIDEURS...

Africain, malheur de lui-même !

En 1986, l'essayiste et historien français d'origine malienne Tidiane Diakité publiait : L'Afrique malade d'elle-même. 24 ans plus tôt en 1962, l'agronome français, René Dumont connu pour son combat pour le développement rural des pays pauvres et son engagement écologiste publiait : L'Afrique noire est mal partie. Les deux titres si proches par la sémantique abordent pratiquement la même thématique et aboutissent au même réquisitoire. Les deux auteurs décrivent méthodiquement les handicaps du continent africain, les problèmes de corruption, les conséquences de la décolonisation. René Dumont dresse un constat peu encourageant de l'Afrique sub-saharienne qu'il parcourt et observe. Dans un contexte de décolonisation optimiste, sa voix de théoricien mais aussi d'homme de terrain s'élève à contre-courant des discours et des pratiques des élites issues des indépendances, pour sommer les Africains de reprendre en main leur agriculture en parvenant notamment à établir une culture vivrière locale - et à éradiquer ainsi la faim. L'Afrique noire est mal partie demeure une référence dans les débats sur la suffisance alimentaire en Afrique sub-saharienne. Charlotte Paquet Dumont replace l'œuvre dans son contexte tandis qu'Abdou Diouf et Jean Ziegler, dans les deux préfaces à cette édition, examinent l'analyse de René Dumont dans l'évolution de cinq décennies.

Tidiane Diakité dans L'Afrique malade d'elle-même abonde dans le même esprit en dénonçant les flatteries des pays plus avancés qui ignorent ou feignent d'ignorer certaines réalités. La France à qui un si long commerce de l'Afrique noire aurait dû permettre d'être au fait de certaines réalités intimes du continent africain se complait dans une attitude qu'on ne peut guère qualifier d'attitude de vérité à l'égard de l'Afrique. Cette attitude se résume par des flatteries continuelles ; on parle alors de sérieux dans des pays où il existe tout sauf le sérieux ; on parle de progrès là où le déclin est manifeste ; on qualifie de courageux un peuple qui consacre le plus clair de son temps à danser, à boire et à mendier.

Aujourd'hui encore, en plein 21ème siècle, c'est l'ex DG de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) du Burkina Faso qui revient sur la même réalité en dénonçant la mentalité rétrograde des Africains. « Le plus grand défi dans nos entreprises de fabrication n'est pas la puissance ou l'infrastructure, le plus grand défi est d'obtenir un personnel honnête », raconte le banquier. Il comprend aujourd'hui pourquoi les entreprises africaines comme le groupe Dangote embauchent les Indiens alors qu'il y a beaucoup d'Africains au chômage. En fait, l'Africain d'aujourd'hui n'est pas prêt à s'affranchir des idées qui le retardent. En effet dans une entreprise, tous les agents semblent avoir pour mission de voler autant que possible, de gonfler des factures, enregistrant moins que le nombre réel d'unités produites.

Le pire dans tout cela, c'est que toutes les fraudes ne sont pas commises par une seule personne. Ce sont généralement de nombreux membres du personnel qui s'entendent les uns avec les autres, de la production aux ventes, en passant par les finances, même la direction. Il y a de quoi faire changer d'avis à ceux qui faisaient de procès au groupe Dangoté. La situation est devenue si mauvaise à un moment donné que pour ces derniers, les principaux critères pour embaucher du personnel n'étaient plus la compétence ou les certificats, mais l'honnêteté. Au moins, les compétences et les aptitudes peuvent être acquises, mais une fois que vous êtes malhonnête, vous êtes irrécupérable. Nous nous plaignons toujours de l'économie et du fait qu'il n'y a pas d'emplois. Je connais des gens à l'étranger qui auraient adoré créer des entreprises créatrices d'emplois en Afrique, mais ils ne le peuvent pas parce qu'ils ne peuvent pas demander à une personne de confiance de la diriger. Les regrets de Karim Koné.

Jules AFFODJI

Cari du jour



Eco secret

L'Ouganda lance la construction de sa première raffinerie de pétrole

L'Ouganda a conclu, le 30 mars 2025, un accord avec la société Alpha MBM Investments LLC, basée aux Émirats arabes unis, pour la construction de sa toute première raffinerie de pétrole, située dans la région du Graben Albertine, à l'ouest du pays. Ce projet, estimé à 4 milliards de dollars ...

Compétitivité des économies en Afrique

L'Uemoa mise sur le développement humain et la citoyenneté

L'Uemoa inscrit la promotion du développement humain et de la citoyenneté au cœur de son Plan stratégique 2025-2030 (Impact 2030). Cet axe vise à améliorer la formation, la santé et l'inclusion sociale afin de favoriser une croissance plus équitable et de tirer parti du dividende démographique.

● Aké MIDA

En investissant dans l'éducation, la santé et l'inclusion sociale, la zone Uemoa peut améliorer la compétitivité de ses économies et offrir de meilleures perspectives aux générations futures. C'est du moins l'espoir que nourrit la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) dans son Plan stratégique 2025-2030 (Impact 2030, Axe 3). L'objectif final est de faire émerger une population en bonne santé, qualifiée et apte à contribuer activement à l'économie régionale.

En effet, l'Union présente des indicateurs sociaux préoccupants. L'indice de développement humain (Idh) de la région est de 0,478, bien en dessous de la moyenne africaine qui atteint

0,547 et encore plus loin de la moyenne mondiale à 0,732 (Sources : Banque mondiale, Onu).

L'accès à l'éducation et à la formation reste aussi un défi majeur. Le taux brut de scolarisation au secondaire ne dépasse pas 55 %, tandis que l'enseignement supérieur peine à atteindre 10 % dans certains pays membres. Les taux de déperdition scolaire élevés sont une menace pour la compétitivité économique et l'insertion professionnelle des jeunes.

En matière de santé, la prévalence de la sous-alimentation touche 12 % de la population, tandis que l'accès aux soins spécialisés est encore insuffisant. Le manque d'infrastructures hospitalières et de personnel médical freine l'amélioration des conditions de vie. L'inclusion économique et sociale est également limitée par



● Le Président de la commission de l'UEMOA, Abdoulaye DIOP

une forte disparité de genre. Le taux d'alphabétisation des femmes est en moyenne 25 points inférieur à celui des hommes, et leur représentation dans les instances de gouvernance reste marginale.

Une stratégie en trois piliers

Face à ces défis, l'Uemoa a envisagé un programme structuré autour de trois domaines clés : l'éducation et la formation, la santé et la protection sociale, la citoyenneté

et l'inclusion sociale. L'éducation et la formation professionnelle occupent une place centrale dans cette stratégie. La Commission ambitionne de créer et de certifier des établissements d'excellence spécialisés dans les filières prioritaires, d'harmoniser les curricula et de favoriser la mobilité régionale des étudiants et enseignants.

En matière de santé, le programme prévoit la construction de Centres de soins

de santé spécialisés de haut niveau (Csshn), la mise en place d'une réglementation pharmaceutique harmonisée et la lutte contre les épidémies grâce à un cadre de coordination entre les Etats membres.

L'axe citoyenneté comprend plusieurs initiatives pour renforcer l'identité communautaire et l'inclusion sociale. Le déploiement d'une identité numérique régionale doit permettre aux citoyens d'accéder plus facilement aux services

publics, aux aides sociales et aux opportunités économiques. Par ailleurs, la Commission de l'Uemoa mettra en œuvre des programmes de renforcement des compétences citoyennes des jeunes, ainsi que des actions pour institutionnaliser l'égalité de genre dans les politiques publiques.

La concrétisation de cet axe stratégique passe par une collaboration étroite entre les Etats membres, les institutions éducatives et les partenaires privés. Le financement de la formation professionnelle devra être soutenu par des mécanismes de partenariat public-privé, et les fonds mobilisés pour renforcer les infrastructures sanitaires.

Un système de suivi-évaluation sera instauré pour mesurer l'impact des réformes et garantir une allocation efficace des ressources.

Baromètres Bénin

Référentiel			Référentiel		
Données Démographiques	Valeur	Sources	Economie	Valeur	Sources
Population	11,49 millions d'habts	Statistiques mondiales (2018)	Croissance économique	6,7	BAD 2020
Densité de la population	100,17 hbts/Km2	Statistiques mondiales (2018)	Pib par habitant	2415 \$	2018
Population de moins de 15 ans	45%	FMI (2014)	Taux d'inflation	-1,1%	Institut national de la statistique et de l'analyse économique (Insae), 2019
Espérance de vie à la naissance	61,47 ans	Statistiques mondiales (2015)	Taux de croissance annuel du PIB	7,2 %	juin 2019
Taux d'urbanisation	44%	Institut national de la statistique et de l'analyse économique (Insae), 2015	Compte courant / PIB (%)	-10,8	Décembre 2017
Population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour	36%	Statistiques mondiales (2016)			
Age médian femme	18,3 ans	Statistiques mondiales (2015)			
Age médian homme	17,5 ans	Statistiques mondiales (2015)			
Indice de fécondité	4,9 enfants par femme	FMI (2014)			
Taux de natalité	36,40 o/∞	Statistiques mondiales (2018)			
Taux de mortalité	8,21%	Statistiques mondiales (2015)			
Taux d'accroissement naturel	2,78%	Statistiques mondiales (2015)			
Taux de mortalité infantile	55,68%	Statistiques mondiales (2015)			
Taux d'alphabétisation	52,55%	Statistiques mondiales (2015)			

1^{er} Conseil des ministres statutaire de l'UEMOA/2025

Dynamique économique rassurante, perspectives prometteuses

Sous la présidence du ministre Adama COULIBALY, Président du Conseil des ministres de l'Uemoa, la première session ordinaire du Conseil des ministres statutaire de l'UEMOA au titre de l'année 2025 s'est ouverte jeudi 03 avril 2025 à Dakar au Sénégal. Les Ministres statutaires des 8 Etats membres ainsi que des Chefs des Institutions de l'Union y ont pris part. A l'occasion, la situation économique de la zone a été examinée assortie de réel satisfécit et de perspectives optimistes.



● Des responsables d'institutions de l'Uemoa

● Bidossessi WANOU

Cette session était l'occasion pour le Conseil des ministres statutaire et les responsables à divers niveaux de passer en revue les dernières performances de l'Union notamment au titre du dernier trimestre de l'année 2024. En visitant la situation économique sur la période sous revue, Adama Coulibaly, Ministre des Finances et du Plan de Côte d'Ivoire et Président du Conseil des ministres a reconnu la bonne dynamique de l'activité économique au 4^{ème} trimestre 2024 dans l'Uemoa avec un taux d'inflation en baisse. De 5,3% en 2023, la croissance est estimée à 6,2% en 2024, portée par l'accélération de la production dans les secteurs extractif, manufacturier et agricole. Il en est de même pour l'inflation qui s'est rétréci au quatrième trimestre de 2024 atteignant 2,9% contre 4,1% le trimestre précédent. Cette avancée résulte de l'atténuation des

pressions sur les prix des denrées alimentaires. Les échanges extérieurs des pays de l'Union ne sont pas du reste. Au fait, « le déficit du compte courant est ressorti à 6,4% du PIB, après 9,4% en 2023, en relation avec la bonne orientation des termes de l'échange et la hausse des ventes d'hydrocarbures à l'étranger. On note également le retour de certains Etats membres sur les marchés internationaux des capitaux. Ainsi, le solde global de la balance des paiements a enregistré un excédent de 3.013,9 milliards », a relevé Adama Coulibaly, qui a insisté sur l'amélioration du profil des échanges extérieurs des pays de l'Union en 2024. Cette bonne dynamique devrait s'améliorer en raison des perspectives de l'union en 2025. Porté par les performances de productions agricole, extractive et manufacturière, le PIB de l'Union en cette année 2025 devrait se bonifier de 6,3%. Le taux d'inflation devrait ressortir en baisse à 2,7% en 2025, en raison de la

détente des cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers importés, ainsi que des meilleurs résultats de la campagne agricole 2024/2025. Quant aux finances publiques, espérant que les Etats poursuivent les efforts de consolidation budgétaire, le déficit budgétaire s'établirait à 3,7%. Durant cette même session, la Commission de l'UEMOA soumettra pour avis du Conseil, le Projet d'Acte additionnel portant pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les États membres, ainsi que le projet de règlement définissant les modalités de sa mise en œuvre. Par ailleurs, la Cour des Comptes de l'UEMOA présentera le Projet de Règlement pour l'approbation des comptes financiers des organes de l'Union pour l'exercice 2023. Du côté de la BCEAO, le rapport sur la situation économique et monétaire de l'UEMOA au 31 décembre 2024 sera également à l'ordre du jour, tout comme les comptes annuels de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.



● Vue partielle de participants

Secteur de la microfinance au Bénin

Sensibilisation des SFD sur la nouvelle loi uniforme

L'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD) a organisé le jeudi 03 avril 2025 à Cotonou, un atelier de sensibilisation des dirigeants des Systèmes financiers décentralisés (SFD) sur les enjeux et implications de la nouvelle loi uniforme portant réglementation de la microfinance.

● Abdul Wahab ADO

Les objectifs visés par l'ANSSFD en organisant l'atelier d'échanges avec les dirigeants des SFD sur les enjeux et implications de la nouvelle loi uniforme portant réglementation de la microfinance sont de les préparer à la mise en conformité avec la loi portant réglementation de la microfinance, et les éclairer les dirigeants des SFD sur les changements induits par la nouvelle loi uniforme et leurs impacts sur le secteur. A l'ouverture des assises, Valentine Huguette Adoukonou, PCA du Consortium ALAFIA, l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Bénin (APSFD Bénin) a expliqué qu'il s'agit d'un événement qui revêt une importance capitale car, s'inscrivant au cœur des transformations génétiques et économiques qui façonnent le secteur de la microfinance dans l'UEMOA. La présidente de l'association des SFD a également précisé que « La nouvelle loi n'est pas seulement une mise à jour réglementaire, mais elle constitue une opportunité pour renforcer la transparence, la solidité, la résilience, voire la pérennité des institutions de microfinance tout en préservant leur mission première : l'inclusion financière ». Cet atelier est essentiel, soutient la Présidente, qui rappelle : « Il s'agit d'un espace de dialogue, de partage et de collaboration pour examiner ces différents points ci-après : les implications concrètes de cette loi sur la gouvernance, les opérations et la gestion des risques de nos institutions, les stratégies à adopter pour se conformer aux nouvelles exigences sans compromettre notre mission, les opportunités à saisir pour



renforcer notre impact social tout en restant compétitifs dans un environnement en constante évolution ». Présent à l'atelier ; le représentant de la coopération luxembourgeoise pour le développement (LuxDev), Gilles Da Costa a ajouté que cet atelier consacre le début d'une série d'ateliers de sensibilisation des institutions de microfinance sur les enjeux de la nouvelle loi uniforme. « L'intégration de l'ANSSFD dans le programme Per 00-5 finance inclusive et innovante vise, pour nous, à contribuer, en termes d'objectif général, à la réduction de la pauvreté des populations au Bénin. Le programme vise à permettre à l'agence d'assurer une meilleure protection des clients ainsi qu'une supervision des institutions de microfinance et de leurs offres de services financiers », a-t-il noté. Pour y parvenir, le programme s'est engagé à accompagner l'ANSSFD pour atteindre cinq objectifs : renforcer les capacités et assainir le secteur formel, renforcer la supervision de l'Agence de surveillance sur les risques relatifs aux nouveaux produits provenant du nouveau cadre réglementaire, s'assurer que le dispositif de contrôle sur pièces sera amélioré, accompagner l'agence afin qu'on ait, au niveau du secteur des

microfinances, des outils permettant d'apprécier la performance sociale et environnementale des institutions de microfinance, et habilitier enfin l'agence à jouer son rôle, a rappelé Gilles Da Costa. Dans son mot de bienvenue, Philippe Dahoui, Directeur général de l'ANSSFD a expliqué que ce qui préoccupe, c'est la mise en conformité. Avant de procéder au lancement de l'atelier il a précisé qu'« il ne s'agit pas de la vulgarisation de la loi uniforme mais des actions préparatoires à la mise en conformité à cette loi ». Le Bénin est partie prenante de cette loi dont le projet de réforme a déjà été introduit au Parlement en attente d'adoption. Mais en attendant, il importe de réfléchir aux défis, à la gestion de la transition, à la transformation et à la mise en conformité aux nouvelles dispositions, tout en assurant la continuité des activités. Que faire pour ne pas se retrouver en retard ou en porte-à-faux par rapport aux dispositions de la nouvelle loi ? Ce sont autant de préoccupations qui pressent. Cela s'avère urgent, sachant que la nouvelle loi uniforme accorde un délai transitoire de 12 mois, au terme duquel toute SFD non conforme verra son agrément retiré. Il faut préciser que trois différentes communications ont été présentées aux participants et portent respectivement sur la situation du secteur de la microfinance au 31 décembre 2024 au Bénin, les grandes lignes de la nouvelle loi uniforme : enjeux et implications, puis l'état des lieux de la conformité des SFD à la nouvelle loi. Des questions suivies de réponses et des recommandations ont enrichi les échanges.



Liste des événements à caractère économique de 2025

EVENEMENTS	PERIODE	LIEUX / CONTACTS	ORGANISATEURS
SALON AFRICAIN DU BÂTIMENT ET DES MÉTIERS	1er au 06 avril 2025	Hôtel Best Western Plus Douala Cameroun info@salonafribat.com / koffopierre@yahoo.fr	AFRIBAT CAMEROUN
FOIRE DU MADE IN CÔTE D'IVOIRE (FOMCI)	02 au 06 avril 2025	Abidjan (Parc des expositions) +225 27 22 30 22 91	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
SALON DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (LELAB FISHERIES EXPO)	03 au 05 avril 2025	Abidjan +225 07 49 32 76 24 atsepatrickherve@gmail.com	M. ATSE PATRICK
GITEX AFRICA Le plus grand événement technique & start-up en Afrique	14 au 16 avril 2025	Marrakech Maroc +33 698730088 contact@internationalbo	GITEX AFRICA
SALON INTERNATIONAL DES INVENTIONS D'ABIDJAN (ABIDJAN INNOVA)	24 au 26 avril 2025	Abidjan (Treichville Palais de la Culture) +225 05 05 60 06 55 ondationafricainnova@gmail.com	FONDATION AFRICA INNOVA
FOIRE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES FIARA 2025	24 avril au 20 mai 2025	Dakar / Sénégal / fiarasenegal.com +221 78 173 66 66 / +221 78 192 99 99 fiarasenegal@yahoo.com / fiarasenegal@gmail.com	Dakar / Sénégal fiarasenegal.com
BRVM AWARDS 2025 Le rendez-vous annuel de célébration de l'excellence sur le Marché Financier Régional (MFR) de l'UEMOA	29 au 30 avril 2025	Sofitel Cotonou Marina Hôtel et Spa à Cotonou au Bénin +225 27 20 31 55 50 / 27 20 32 66 85 brvm@brvm.org / www.brvm.org	Direction Générale de la BRVM Abidjan/Côte d'Ivoire
6ème SALON INTERNATIONAL DE LA COSMETIQUE, DE LA BEAUTE, DE LA COIFFURE, DE LA PROPLETE, DE LA MDD, DE L'EMBALLAGE ET DES INGREDIENTS	08 au 10 mai 2025	TUYAP FAIR CENTER / Istanbul-Turkiye +90 533 484 30 30 / www.beauty-istanbul.com	Centre d'exposition TUYAP
AFRICA CEO FORUM 2025	12 et 13 mai 2025	Abidjan / Côte d'Ivoire Africa CEO Forum 2025	IFC https://jeuneafrique.mediaactive-events.com
4ème EDITION DU FORUM INTERNATIONAL DE L'INTERMEDIATION DU NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION (FONI 2025)	22 au 23 Mai 2025 Cotonou, Bénin	Sofitel Hôtel de Cotonou +229 01 44 05 00 00 / +228 93 03 36 36 inscriptions@foni.africa / www.foni.africa	AFRIK CREANCES Lomé/Togo
RENCONTRES AFRICA 2025	05 au 06 juin 2025	Lyon, Hôtel de région	Lyon, Hôtel de région
SALON FOOD & BEVERAGE AFRIQUE DE L'OUEST	10 au 12 juin 2025	The Landmark Centre / Parcelle 2 et 3 Water Corporation Road Lagos Nigéria info@fab-westafrica.com	The Landmark Centre
RENCONTRE DES ENTREPRENEURS FRANCOPHONES 5è édition / REF 2025	26 au 28 juin 2025	Congo Brazaville	secretariat@unicongo.cg +242 06 841 04 07/ +242 06 629 59 06 / www.unicongo.cg
SALON DES SENIORS 2025 Le plus grand événement de promotion et de valorisation des compétences des Séniors	07 au 09 août 2025	Palais des Congrès +229 01 97 89 92 62 / +229 01 60 91 78 00 cchezvousbenin@gmail.com	CHEZ VOUS ENTREPRISE et L'ÉCONOMISTE DU BÉNIN
IATF 2025 La Foire Commerciale Intra Africain	04 au 10 septembre 2025	Algiers / Algérie / customerservice@intrafricaintradefair.com Tel WhatsApp : +277 644 30 401	Algiers / Algérie customerservice@intrafricaintradefair.com
Salon Africain du Mobilier (SMOB)	16 au 18 octobre 2025	salondumobilier@ay-wa.com www.salonafricaindumobilier.com	Salon Africain du Mobilier (SMOB)
10ème EDITION SOMMET AFRICITÉS	1er au 05 décembre 2025	Le Caire, Egypte / +212 537 26 00 62 / 63 www.africities.org / www.uciga.org	Cité et Gouvernement Locaux Uni d'Afrique (CGLU)

NB : Pour la publication de vos événements Foire, Salon, journées porte ouverte dans la présente rubrique, veuillez contacter le 60917800/69190880

Email : leconomistbenin1@gmail.com

Site web : www.leconomistbenin.com

Transport

« Les Autoroutes du Sénégal sont compétitives », déclare Dr Ibrahima Sall, DG de l'ADS

En poste depuis le 3 juillet 2024 en tant que Directeur Général de la Société Autoroutes du Sénégal (ADS), Dr Ibrahima Sall est chargé de superviser le développement et l'entretien des autoroutes sénégalaises, avec un accent particulier sur la sécurité, la durabilité et la modernisation des infrastructures. Le contrat d'exploitation en régie intéressée, d'une durée de dix (10) ans et incluant une clause de révision stratégique après cinq (5) ans, géré par la Société d'Exploitation et de Gestion des Autoroutes (SEGSA SA), arrivera à échéance en 2026, nous explique-t-il. Ce qui offrira à l'État la possibilité d'en évaluer les résultats et d'envisager d'éventuels ajustements.

Lors d'une session d'échange exclusive avec Financial Afrik, le Directeur général de l'ADS a abordé plusieurs aspects, notamment la gestion, l'exploitation et la maintenance du réseau autoroutier sénégalais, ainsi que les projets futurs.

Modèles d'exploitation et tarification

Au Sénégal, deux modèles d'exploitation sont appliqués actuellement pour le réseau autoroutier. Ainsi, si la section Dakar-Diamniadio-Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) est concédée à la Société Eiffage de la Concession de l'Autoroute de l'Avenir (SECAA SA), une filiale du groupe Eiffage, sous un contrat qui prendra fin en 2044, les tronçons AIBD-Mbour-Thiès et AIBD-Thiès-Touba sont exploités sous régie intéressée par la SEGSA SA, dans le cadre d'un contrat d'une durée de dix ans incluant une clause de révision stratégique au bout de cinq ans. Ce contrat



expirera en 2026, offrant ainsi à l'État la possibilité de réévaluer la collaboration avec SEGSA.

Concernant les tarifs des péages souvent jugés élevés par les automobilistes, notamment sur l'axe Dakar-AIBD, Dr. Ibrahima Sall défend leur compétitivité au regard des standards internationaux. Il précise que le coût moyen du péage dans le monde est d'environ 85 francs CFA par kilomètre.

« Sur le tronçon Dakar-AIBD, le tarif moyen est de 50 francs CFA par kilomètre, contre 22 francs CFA sur l'axe Ila Touba et 35 francs CFA pour AIBD-Mbour. Or, à l'échelle mondiale, le tarif moyen avoisine 85 francs CFA par kilomètre, soit environ 13 centimes d'euro », explique-t-il.

Projets à venir et investissements

A ce jour, le Sénégal dispose d'un réseau autoroutier de 212 km, couvrant les sections Dakar-AIBD-Mbour et AIBD-Thiès-Touba. Le tronçon Mbour-Kaolack, présentement en chantier, devrait être achevé dans six mois. « Avec la mise en service de la section Mbour-Fatick-Kaolack (100 km), nous atteindrons 312 km d'autoroutes. D'ici deux ans, nous espérons finaliser les travaux du tronçon Dakar-Tivaouane-Saint-

Louis, long de 200 km, portant ainsi le réseau à 512 km d'autoroutes en exploitation », détaille le Directeur général de l'ADS. Par ailleurs, le gouvernement ambitionne de renforcer sa souveraineté sur les nouvelles infrastructures, afin de pouvoir fixer les tarifs sans passer par des négociations avec des partenaires privés, dans l'optique d'alléger la charge pour les usagers.

Rôle de l'ADS

La Société des Autoroutes du Sénégal (ADS) joue un rôle essentiel dans la gestion du réseau autoroutier national. En plus du contrôle des tiers co-contractants de l'État, l'ADS est chargée d'assurer l'exploitation et l'entretien des sections sous sa gestion, de veiller au bon déroulement des contrats d'exploitation en place et de rechercher des financements pour le développement du réseau.

Enfin, dans le cadre de ses projets de valorisation des emprises autoroutières, l'ADS envisage le déploiement d'autoroutes solaires, une initiative qui permettrait de couvrir une partie des besoins en énergie du réseau et de contribuer au mix énergétique national, en accord avec les ambitions des plus hautes autorités du pays.

Financial Afrik

Commerce

Le Burkina Faso interdit les exportations de noix de cajou jusqu'à nouvel ordre

Le Burkina Faso exporte principalement sa récolte de noix de cajou sous forme brute comme la majorité des pays producteurs d'Afrique de l'Ouest. Le gouvernement qui aspire à renforcer la transformation au niveau local prend de nouvelles dispositions dans le cadre de cette ambition. Au Burkina Faso, le gouvernement a décidé de suspendre l'exportation d'anacardes sous forme brute jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure entrée en vigueur depuis le 28 mars dernier a été annoncée dans un communiqué gouvernemental publié le 2 avril par le Conseil Burkinabé de l'Anacarde. Selon les autorités, l'initiative vise notamment

à rendre disponible la matière première pour garantir un approvisionnement suffisant des unités locales de transformation qui peinent à fonctionner à pleine capacité. D'après le service indépendant de conseil commercial N'kalô, le Burkina Faso n'a transformé que 16000 tonnes de noix de cajou en 2024 soit environ 10 % de sa récolte de cette année alors même que la capacité installée de transformation dans le pays est évaluée à 30000 tonnes depuis 2021, selon les données officielles. Avec l'interdiction des exportations d'anacardes, le gouvernement cherche non seulement à dynamiser son industrie locale, mais aussi à améliorer la valeur ajoutée locale. Toutefois, le succès de cette initiative dépendra de la capacité des unités industrielles à absorber l'offre et à proposer des prix compétitifs aux producteurs. Il convient de noter que le Burkina Faso n'est pas le seul pays d'Afrique de l'Ouest à adopter une telle approche. Depuis l'année dernière, le Bénin, 4ème producteur de la sous-région derrière la Côte d'Ivoire, le Nigéria et la Guinée-Bissau, interdit aussi l'exportation de noix de cajou brutes pour stimuler sa propre industrie de transformation. Rappelons que dans le pays des Hommes intègres, la campagne anacardièrre de 2025 a démarré le 15 février dernier.

Source externe

UMOA

Les prestataires de paiement ont jusqu'au 1er mai 2025 pour obtenir un agrément



La période transitoire pour se conformer à l'instruction de la BCEAO sur les services de paiement dans l'UMOA prend fin le 1er mai 2025. La BCEAO appliquera-t-elle cette échéance ou accordera-t-elle un nouveau report ? Dès le 1er mai 2025, toute entreprise offrant des services de paiement dans l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) sans agrément sera considérée comme illégale par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il reste moins de 30 jours aux prestataires de services de paiement pour se conformer sous peine d'impossibilité d'exercer. Cette mesure s'applique aux banques, établissements financiers de crédit, établissement de paiement, institutions de microfinance, et établissements de monnaie électronique qui proposent des services de paiement comprenant : les dépôts et retraits d'argent, les transferts de fonds, l'émission de moyen de paiement, la gestion et l'agrégation de comptes, les transactions via des plateformes numériques.

Reports réussis

Initialement, les prestataires devaient se conformer avant le 31 juillet 2024. Dans une instruction prise fin janvier 2024, la BCEAO énonçait les modalités de fourniture de services de paiement au sein de l'Union. Selon ce texte, les prestataires désireux de fournir des services de paiement dans la région devaient au préalable obtenir un agrément en qualité d'établissement de paiement auprès de la BCEAO, et justifier d'un capital social minimum intégralement libéré qui varie entre 10 et 100 millions FCFA, selon le type de services de paiement choisis par le requérant. Les prestataires de services de paiement disposaient d'un délai de six (6) mois, s'achevant au 31 juillet 2024 pour se conformer aux dispositions de cette instruction. L'échéance a d'abord été repoussée au 31 janvier 2025, puis au 1er mai 2025. A moins d'un mois de cette nouvelle échéance, plusieurs questions restent en suspens : la BCEAO appliquera-t-elle des sanctions strictes ou accordera-t-elle un nouveau délai ? Combien de prestataires ont effectivement obtenu leur agrément à cette date ? Quels sont les obstacles qui freinent encore certaines structures dans ce processus ? L'évolution de la situation dans les jours à venir apportera des réponses à ces questions.

Processus d'agrément

La demande d'agrément en qualité de prestataire de services de paiement au sein de l'UMOA est adressée au gouverneur de la Banque centrale et déposée à la direction nationale de la BCEAO du pays d'implantation. Le délai d'instruction de la demande d'agrément est de six mois à compter de la date de réception du dossier complet.

Côte d'Ivoire

Exonération douanière de 7 à 15% sur l'alimentation animale

Cette mesure du gouvernement ivoirien vise à dynamiser le secteur de l'élevage et à réduire les coûts de production. Le pays ambitionne d'atteindre la souveraineté alimentaire avec une couverture de plus de 65% des besoins de consommation des populations en produits animaux et halieutiques d'ici 2026. En Côte d'Ivoire, le gouvernement a mis en place une exonération partielle des droits et taxes douaniers de 7 à 15% sur les produits destinés à l'alimentation animale. C'est ce qu'a révélé Sidi Tiémoko Touré, ministre des Ressources animales et halieutiques, le mercredi 2 avril. Cette mesure s'inscrit dans une série d'initiatives visant à soutenir le secteur de l'élevage et à optimiser les coûts de production liés à l'alimentation animale.



Par ailleurs, le ministre a déclaré que « la modernisation des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation » est essentielle pour valoriser les produits d'élevage. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a lancé plusieurs programmes stratégiques, notamment le Projet de modernisation du secteur avicole (PMSA), et le Projet d'installation des abattoirs de Côte d'Ivoire (PAVCI). Cette information intervient au moment où les acteurs de la production animale font face à la hausse des coûts des intrants, estimés à plus de 60% des dépenses, selon le ministère des Ressources animales et halieutiques. La réduction des coûts des importations des intrants pourrait stimuler une production accrue, améliorer la disponibilité des aliments pour animaux et réduire les charges des producteurs.

Rappelons que la Côte d'Ivoire ambitionne d'atteindre la souveraineté alimentaire avec une couverture de plus de 65% des besoins de consommation des populations en produits animaux et halieutiques d'ici 2026, contre 26,7% en 2019. Cela réduira fortement les importations de ces produits ainsi que la perte de devises estimée à plus de 451,5 milliards FCFA.

Dans sa politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PONADEPA) 2022-2026, l'Etat ivoirien a établi un plan stratégique qui se concentre notamment sur les bovins, la volaille, l'aquaculture, dans le but d'assurer l'autosuffisance en protéines animales. Pour les cinq prochaines années, la PONADEPA mettra en avant une gestion efficace en modernisant les règles et institutions, tout en encourageant le secteur privé à s'impliquer davantage dans ces secteurs.

Ecofin du 02 Avril 2025

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

jeudi 3 avril 2025

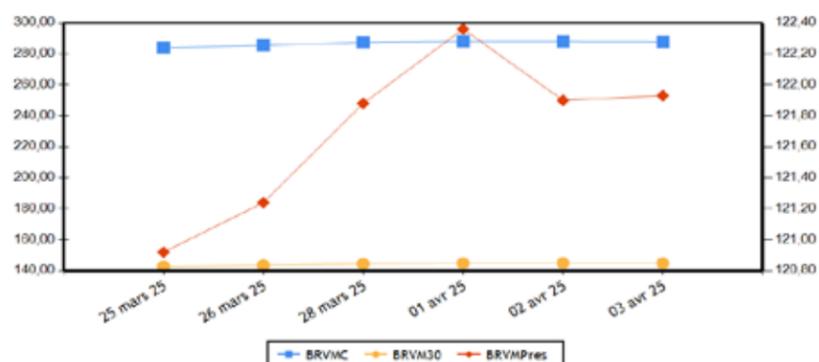
N° 64

BRVM COMPOSITE	287,75
Variation Jour	-0,06 % ↓
Variation annuelle	4,25 % ↑

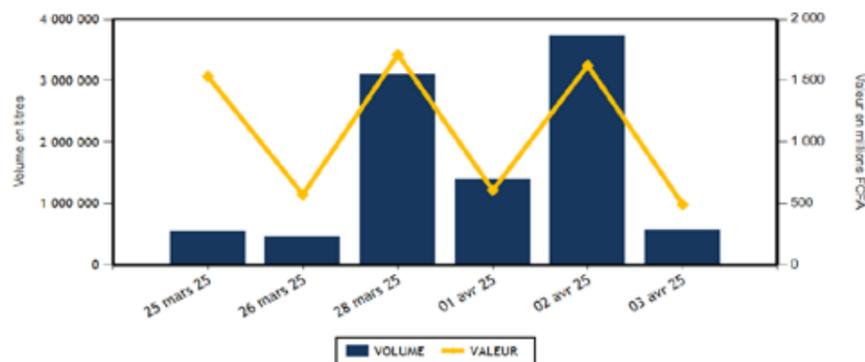
BRVM 30	144,91
Variation Jour	-0,09 % ↓
Variation annuelle	4,45 % ↑

BRVM PRESTIGE	121,93
Variation Jour	0,02 % ↑
Variation annuelle	6,17 % ↑

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	10 792 539 898 685	-0,06 %
Volume échangé (Actions & Droits)	568 098	-84,47 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	489 229 400	-52,38 %
Nombre de titres transigés	40	-6,98 %
Nombre de titres en hausse	13	-7,14 %
Nombre de titres en baisse	17	-10,53 %
Nombre de titres inchangés	10	0,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 490 996 027 257	0,00 %
Volume échangé	490	-99,18 %
Valeur transigée (FCFA)	2 654 165	-99,55 %
Nombre de titres transigés	1	-88,89 %
Nombre de titres en hausse	0	-100,00 %
Nombre de titres en baisse	0	-100,00 %
Nombre de titres inchangés	1	-80,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SOLIBRA CI (SLBC)	14 495	3,91 %	11,93 %
SOGB CI (SOGC)	5 550	2,78 %	20,39 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	975	2,63 %	10,80 %
TOTALENERGIES MARKETING SN (TTLS)	2 405	2,34 %	4,57 %
SETAO CI (STAC)	555	1,83 %	23,33 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
CFAO MOTORS CI (CFAC)	570	-6,56 %	-5,00 %
CORIS BANK INTERNATIONAL (CBIBF)	10 500	-2,78 %	6,22 %
SODE CI (SDCC)	6 450	-1,83 %	13,46 %
ONATEL BF (ONTBF)	2 705	-1,28 %	17,86 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	985	-1,01 %	27,10 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	121,93	0,02 %	6,17 %	21 173	207 419 905	10,12
BRVM-PRINCIPAL	37	156,46	-0,11 %	13,29 %	546 925	281 809 495	11,29

INDICES SECTORIELS ANCIENS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	139,28	0,85 %	18,68 %	27 409	80 481 115	19,04
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	732,85	-0,17 %	-4,07 %	8 655	117 280 900	10,15
BRVM - FINANCES	15	113,83	-0,23 %	11,87 %	499 054	159 539 630	7,16
BRVM - TRANSPORT	2	338,12	-0,35 %	2,90 %	3 353	4 627 265	4,27
BRVM - AGRICULTURE	5	233,80	1,09 %	18,64 %	19 696	100 115 395	12,21
BRVM - DISTRIBUTION	7	380,11	-0,02 %	13,37 %	6 387	15 983 555	22,48
BRVM - AUTRES SECTEURS	2	667,60	0,32 %	2,79 %	3 544	11 201 540	22,76

INDICES SECTORIELS NOUVEAUX

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	95,11	-0,15 %	-4,89 %	5 823	103 220 200	10,03
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	97,06	-2,60 %	-2,94 %	11 414	14 852 635	22,56
BRVM - SERVICES FINANCIERS	15	111,87	-0,23 %	11,87 %	499 054	159 539 630	7,16
BRVM - CONSOMMATION DE BASE	9	119,66	1,08 %	19,66 %	22 622	129 505 810	18,30
BRVM - INDUSTRIELS	7	116,54	-0,14 %	16,54 %	20 788	52 607 675	8,39
BRVM - ENERGIE	4	119,07	1,71 %	19,07 %	5 565	15 442 750	19,22
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	120,20	-0,78 %	20,20 %	2 832	14 060 700	12,90



Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, Immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN
001 BP 8690 RP
uca@ucasgi.com
(229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00
(229) 21 31 00 21
www.ucasgi.com



Carré 211 St Michel
immeuble SGI-Bénin 01 BP
4546 Cotonou.
Tél : (229) 21 31 15 41
21 31 15 71



Groupe BMCE BANK
BOA CAPITAL SECURITIES
Siège BOA Benin,
Boulevard de France
Tel : (229)
21315343/64182121



Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration
01 BP 8668 RP Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21318733
+229 21318666



Avenue Steinmetz Face
Immeuble Air Gabon 01 BP
6002 COTONOU BENIN
Tél : (229) 21 31 88 35 /
21 31 88 36



BIIC Financial Services
Société de gestion et d'intermédiation
Boulevard Saint Michel
Immeuble Agence BIIC Dantokpa
01 BP. 7700 Cotonou
Tél. +229 21324875
Tél. +229 21324876
sgibfs@biic-financialservices.com

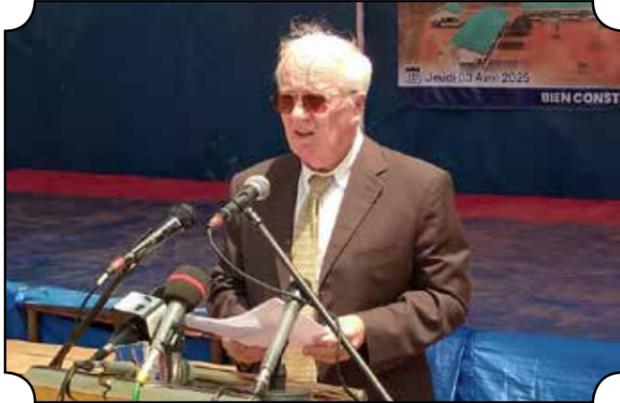
Construction d'infrastructures scolaires à Massè dans Adja-Ouèrè

Nocibe offre des modules de classes modernes à l'EPP d'Igbo-Aadou

(Nocibé toujours engagée pour une éducation de qualité)

Deux modules de 6 classes plus bureaux entièrement équipés avec un réfectoire et un bloc de cuisine, c'est le joyau mis à la disposition des apprenants de l'École primaire publique d'Igbo-Aadou dans l'arrondissement de Massè dans la commune d'Adja-Ouèrè. Ce joyau a été réceptionné ce jeudi 3 avril 2025 au détour d'une cérémonie riche en couleurs qui a mobilisé les acteurs du système éducatif départementaux, les cadres politico-administratifs et le préfet du département du Plateau. Cet établissement scolaire créé depuis plusieurs années fait objet d'un déficit infrastructurel très patent.

Fidèle à son engagement de faire du cadre scolaire un milieu commode pour une éducation de qualité, principal socle de développement, la Nouvelle cimenterie du Bénin (Nocibé SA) a vu juste en investissant pour la mise en place de ces infrastructures. « Les parents sont heureux de savoir que les enfants pourront étudier désormais dans de très bonnes conditions. Le corps enseignant et les apprenants sont également contents de savoir qu'ils vont apprendre dorénavant dans des salles de classes modernes et bien équipées. Le gouvernement aussi se réjouit des efforts que fait la Nocibé dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de la santé et socio-économique dans notre pays. Le rôle de la Nocibé dans la promotion de ces domaines et dans la création de la richesse contribue à la réduction de la pauvreté. Ces infrastructures que nous inaugurons ce jour répondent à la politique sectorielle du gouvernement », a fait savoir Valère Sètonougbo, préfet du département du Plateau qui rappelle que cela s'inscrit dans la dynamique du partenariat entre le public et le privé. Le joyau inauguré est aussi doté d'une toilette



● Jean-Philippe Équilbecq, DGA Nocibé

faite de quatre cabines, d'un magasin pour la cantine scolaire, des équipements mobiliers, le tout, dans une clôture grillagée laissant entrevoir la somptueuse architecture moderne de ce lieu de savoir. Revenant sur la responsabilité sociale de la Nocibé, Jean-Philippe Équilbecq, directeur général adjoint de l'entreprise fait ressortir qu'il « s'agit d'une infrastructure ultra-moderne qui répond aux normes internationales surtout dans un contexte de développement durable et d'aménagement en milieu scolaire ». Le Dga ajoute que « l'appui à l'éducation dans les localités d'implantation de la Nouvelle cimenterie du Bénin et même au-delà est pour l'entreprise une priorité » car, selon la vision de Latfallah Layousse, directeur général et ses hommes, « cet enga-

gement social permettra de gagner le pari de citoyens responsables et respectueux de l'environnement pour la postérité ». Jean-Philippe Équilbecq a, par ailleurs, réaffirmé la disponibilité de la Nocibé à toujours investir dans les questions de développement. « Nous vous rassurons de notre engagement permanent à demeurer une entreprise citoyenne vis-à-vis des populations du Bénin en général et celles de la commune d'Adja-Ouèrè en particulier. La Nocibé contribue déjà au rayonnement de la commune et notre souhait c'est qu'elle rayonne davantage dans les domaines éducatif, sportif, socio-économique et environnemental ». Très ému de cet attachement, Cyrille Adégbola, maire de la commune d'Adja-Ouèrè a apprécié à sa juste valeur

cet appui significatif avant d'inviter les usagers de l'École primaire publique d'Igbo-Aadou à faire bon usage des infrastructures mises à leur disposition. « C'est le moment pour nous de remercier la Nocibé pour son engagement dans le développement socio-communautaire de notre commune. À ma connaissance ces infrastructures scolaires sont sans nul doute les plus belles du Bénin. Chers enseignants, vous avez de quoi bien éduquer nos enfants pour réussir votre mission. Chers parents, il est aussi important pour nous d'être au côté du personnel enseignant pour qu'à la fin de l'année scolaire, les résultats d'Igbo-Aadou soient les plus meilleurs de toute la commune », a fait savoir l'autorité communale. Un message bien reçu par le corps enseignant et les apprenants de cette école qui ont promis faire le nécessaire pour donner des résultats pouvant refléter l'investissement consenti à leur profit par la Nocibé. « L'éducation est le socle de développement de toute Nation. Offrir à chaque enfant un cadre propice à l'apprentissage doté d'infrastructures modernes et sécurisées est un défi que le gouvernement du président Talon se donne de relever

avec détermination. Grâce à la générosité de la Nocibé, nous avons une preuve tangible que le développement du système éducatif est l'affaire de tous. L'édification de cette école représente bien plus qu'un simple bâtiment, mais cela représente un symbole d'espoir pour de nombreuses générations et une marque de confiance et d'investissement dans l'avenir de notre pays », a notifié Émile Dossa, directeur départemental des enseignements maternel et primaire du département du Plateau. Soulignons que la cérémonie empreinte de so-

lennité et d'animation culturelle, a connu la présence des écoliers, du personnel enseignant et des parents d'élèves. Après la remise des clés aux bénéficiaires et la coupure du ruban, les autorités présentes ont fait la visite de chaque compartiment des bâtiments avec satisfaction. Très enthousiasmés, les bénéficiaires ont pris l'engagement de faire bon usage des infrastructures mises à leur disposition afin de susciter de la Nocibé, d'autres appuis avec déjà, la question de l'eau potable et d'équipements sportifs et culturels très évoqué.

Falco Vignon



● À gauche, Émile Dossa (Ddemp Plateau), au milieu, Valère Sètonougbo (préfet du Plateau) à droite, Cyrille Adégbola (maire d'Adja-Ouèrè)



Inclusion sociale

Le Bénin renforce son engagement en faveur des enfants autistes

Le Gouvernement du Bénin, sous l'impulsion du Président Patrice TALON, continue d'affirmer son engagement en faveur de l'inclusion sociale et de la protection des personnes en situation de handicap. Le mercredi 02 avril 2025, à l'occasion de la Journée Mondiale de Sensibilisation à l'Autisme, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance a organisé à Cotonou, un atelier de capitalisation à mi-parcours du projet pilote de prise en charge intégrée des enfants autistes dans les communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi.

Cet atelier ayant réuni les bénéficiaires, la Fédération des Associations des Personnes handicapées du Bénin, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet et des organisations non gouvernementales a permis de faire le point des actions menées depuis le début de ce projet, d'évaluer ses impacts immédiats et de définir des orientations certaines pour l'atteinte de ses objectifs. Au cours des échanges, l'association des parents d'enfants autistes, à travers sa vice-présidente a exprimé sa gratitude au Gouvernement du Bénin qui a initié et financé entièrement ce projet. De son discours et

des témoignages recueillis au terme de la séance, on retient une satisfaction générale. Face aux micros des journalistes à la fin de l'atelier, plusieurs parents ont partagé avec émotion les progrès réalisés par leurs enfants grâce à ce projet. L'autre étape importante de la séance fut la communication ayant porté sur « Autisme et les apprentissages : Présentation sur les meilleures pratiques pédagogiques favorisant l'inclusion des enfants autistes dans le système éducatif ». Elle a été donnée par Madame Dima JERADI, orthophoniste, dont les détails ont montré l'importance de la prise en charge de l'autisme.

Une mère, visiblement émue, a témoigné : « Depuis que mon fils bénéficie de cet accompagnement, il arrive à mieux communiquer avec nous. Avant, il restait isolé, mais aujourd'hui, il interagit avec ses camarades à l'école. C'est un grand soulagement pour notre famille. » Un enseignant spécialisé impliqué dans le projet a également souligné : « Ce programme nous aide à mieux comprendre comment adapter notre pédagogie aux besoins spécifiques des enfants autistes. Nous voyons déjà des améliorations dans leur comportement et leur apprentissage. » Lors de son allocution, la Ministre des

Affaires Sociales et de la Microfinance a salué les progrès déjà enregistrés dans la mise en œuvre du projet. Elle a mis en exergue l'accès amélioré aux consultations médicales et aux soins, l'accompagnement personnalisé des enfants en milieu scolaire et familial, ainsi que l'organisation de cadres d'échanges impliquant parents, enseignants et professionnels de l'autisme. Ces avancées constituent des pas significatifs vers une meilleure intégration des enfants autistes dans la société. « En matière de handicap en général et d'autisme en particulier, chaque petit progrès représente une grande barrière levée », a souligné Madame

Véronique TOGNIFODE. Depuis plusieurs années, le Bénin a adopté une politique volontariste en matière de réduction des inégalités et d'inclusion des personnes en situation de handicap. Cet engagement s'est traduit par la promulgation de la loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées, ainsi que par l'adoption de plusieurs décrets et arrêtés facilitant l'application de cette loi. L'occasion a été également de savoir qu'un réseau d'échanges d'informations se met déjà en place progressivement pour permettre aux

parents d'enfants autistes et les autres acteurs de mieux interagir. Le Gouvernement a démarré la phase pilote du projet de prise en charge intégrée des enfants autistes depuis quelques mois déjà dans les communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi. Conçu pour répondre aux besoins spécifiques des enfants autistes, ce programme repose sur cinq axes stratégiques et mobilise une synergie d'acteurs autour de l'enfant, notamment des professionnels de la santé et de l'éducation, ainsi que les familles et les communautés.

Source externe

Prix du litre d'essence dans les pays africains en 2025:

1.Libye : 19,01 FCFA	14.Sao Tomé et Principe : 642,44 FCFA	26.Namibie : 754,54 FCFA	37.Guinée : 855,50 FCFA
2.Angola : 195,35 FCFA	15.Benin : 685 FCFA	27. Guinée-Bissau : 760 FCFA	38.Mali : 881,72 FCFA
3.Algérie : 205,19 FCFA	16.Ethiopie : 654,24 FCFA	28.Afrique du sud : 761,38 FCFA	39.Sénégal : 890,90 FCFA
4.Egypte : 267,47 FCFA	17.Soudan : 659,49 FCFA	29.Côte d'ivoire : 875 FCFA	40.Kenya : 892,21 FCFA
5.Nigeria : 278,61 FCFA	18.Mauritanie : 681,77 FCFA	30.Ghana : 780,11 FCFA	41.Djibouti : 898,11 FCFA
6.Tunisie : 499,59 FCFA	19.Sierra Leone : 685,71 FCFA	31.Lesotho : 780,11	42.Zambie : 899,53 FCFA
7.Tchad : 518,54 FCFA	20.Togo : 700,79 FCFA	32.Madagascar : 812,23 FCFA	43.Rwanda : 909,25 FCFA
8.Niger : 557,22 FCFA	21.Botswana : 705,37 FCFA	33.Cap-vert : 826,65 FCFA	44.Burundi : 963,66 FCFA
9.Gambie : 590 FCFA	22.Tanzanie : 744,71 FCFA	34.Mozambique : 837,14 FCFA	45.Seychelles : 994,47 FCFA
10.Gabon : 605 FCFA	23.Libéria : 734,87 FCFA	35.Maroc : 844,35 FCFA	46.Ouganda : 1022,01 FCFA
19. Zimbabwe : 624,82 FCFA	24.Comores : 750 FCFA	36.RDC : 853,53 FCFA	47.Maurice : 1035,12 FCFA
11.Congo : 625 FCFA	25.Burkina Faso : 750 FCFA		48.Malawi : 1048,23 FCFA
12.Cameroun : 630 FCFA			49.Érythrée : 1311,10 FCFA
13.Somalie : 635,89 FCFA			50.République centrafricaine : 1.500 FCFA

HOROSCOPE FINANCE

Bélier La journée sera difficile financièrement pour beaucoup d'entre vous, et il faudra prendre des mesures énergiques pour endiguer une hémorragie susceptible de déséquilibrer sérieusement votre budget. Vous n'aurez pas intérêt à investir dans l'immobilier en ce moment, alors même que c'est votre péché mignon, car les astres n'y semblent pas favorables.

Taureau On vous fera des propositions d'achat de biens immobiliers ou d'objets de collection. Avant de vous livrer à ces acquisitions, réfléchissez à leur opportunité ; une seconde opinion ne serait pas superflue.

Gémeaux Voici probablement l'une des meilleures journées pour effectuer une transaction financière importante ou régler un épineux problème pécuniaire. La planète Mercure vous aidera à éviter de désagréables surprises.

Cancer Côté sous, le manque de rigueur pourrait vous coûter cher. Veillez à gérer votre budget avec sérieux, et ne vous laissez pas entraîner dans des transactions ou des placements hasardeux.

Lion Neptune se fera le complice des joueurs. Pariez, jetez les dés : vous aurez d'excellentes chances de gagner. Mais n'allez pas jusqu'à jouer votre chemise. N'acceptez pas les défis dangereux. N'oubliez pas de consulter votre nombre de chance.

Vierge Point sensible : vos finances ! Prenez vos précautions : serrez les cordons de la bourse, ouvrez un plan d'épargne-logement, cachez vos lingots d'or au fond du jardin, bref, préparez-vous à affronter une tempête. Rien ne dit, pourtant, qu'elle se terminera en catastrophe. Certains natifs vont se débrouiller pour transformer ces péripéties financières en triomphe, mais il leur faudra se montrer prévoyants, prudents et parfaitement organisés.

Balance Sur le plan financier, vous gérerez votre budget avec une plus grande rigueur et vous consoliderez progressivement votre situation matérielle.

Scorpion Avec cet aspect de Jupiter, vous aurez droit à une certaine chance dans le domaine des finances. Ce sera le moment de négocier avec votre banquier, de faire un emprunt ou de réorganiser vos placements.

Sagittaire Incité par Pluton, vous mettrez beaucoup d'acharnement à régler au mieux vos problèmes matériels. Mais si vous avez commis l'imprudence de mêler amour et argent, alors bonjour les ennuis !

Capricorne Journée faste sur le plan financier. Vénus en bel aspect aura tendance à vous faire des cadeaux. Certes, elle n'est pas très puissante, et vous ne devez donc pas vous attendre à gagner le jackpot. Mais une prime imprévue ou une plus-value inattendue pourront arriver à point pour vous permettre de vous faire plaisir ou de gâter vos proches.

Verseau Vous pourriez faire fortune, mais certainement pas cette fois ! En revanche, vous aurez de grandes chances d'arriver à équilibrer votre budget, car vous serez moins tenté que d'habitude de dépenser sans compter. En effet, sous l'influence raisonnable et restrictive de Saturne, vos folles envies fondront comme neige au soleil, et vous saurez vous limiter aux seules dépenses indispensables.

Poissons Excellente journée pour organiser quelques discussions au sujet de vos finances, et de vos placements si vous en avez. Méditez les conseils qu'on vous donnera et suivez-les. De bonnes affaires sont possibles actuellement. D'autre part, n'hésitez pas à embellir votre foyer sans pour autant vider votre compte en banque.

L'économiste

Premier Quotidien Economique du Bénin
Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"
N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007
Sikèkòdjì zone résidentielle, 2^{ème} rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83
Email : leconomistbenin1@gmail.com
Site : www.leconomistebenin.com

Directeur Général
Léonard DOSSOU
(00229) 01 95 429 626 / 01 97 096 417

Assistant du Directeur Général
Calixte ADIYETON
(01 66 232 545)

Secrétaire de Direction
Ella Viviane HOUEHOMEGAN (01 97 14 85 43)

Directeur de publication

Jules AFFODJI
(01 97 25 76 46)

Rédacteur en chef
Falco Vignon

Secrétaire de rédaction

Abdul Wahab ADO
(01 66656265)

Rédacteurs

Nestor DEHOUINDJI
Bidossessi WANOU
(01 67 20 33 27)

Sylvestre TCHOMAKOU
(01 67 92 99 20)

Belmondo ATIKPO

Raoul Gandaho
(Correspondant Ouémé Plateau)
Mouhamed Bouhari SAÏDOU
(Br. Borgou/Alibori)

Rock AMADJI
(Correspondant Zou- Collines)

Emmanuel AKAKPO
(Br Atacora-Donga)

Issa SIKITI DA SILVA
(Correspondant RDC)
Modeste COCO (Consultant)
Représentant de l'Economiste du Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France de l'Economiste du Bénin
Tel +330671790990
Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale
Rigel BATCHO
(01 69190880)

Graphiste
Gisèle NOUDAÏKPON
(01 62323855)

Respect des conventions

La HAAC met en demeure 6 radios et télévisions au Bénin

La Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) du Bénin a mis en demeure six promoteurs de radios et télévisions privés du pays. C'est à travers une décision en date du mercredi 2 avril 2025. Six promoteurs de médias privés sont mis en demeure par la HAAC au Bénin. A l'issue d'une plénière, la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) a décidé de mettre en demeure les promoteurs de Canal 2 Star, Imanle Tv Africa, Tunde Agric Tv, Alliance Fm, Arzeke Fm, Urban Fm. La décision est tombée mercredi 2 avril 2025.



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION



Cotonou, le 02 AVR 2025

DEUXIEME COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA HAUTE AUTORITE DE
L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION RELATIF AU RENOUELEMENT
DES CONVENTIONS DES ANCIENS EDITEURS DE SERVICES
EN REPUBLIQUE DU BENIN

N°004-25/HAAC/PT/DC/SG/SGA/SCS

Par communiqué en date du 4 octobre 2024, la HAAC a invité les chaînes de télévision béninoises dont les conventions sont arrivées à terme à accomplir impérativement les formalités préalables prévues par la loi auprès de l'opérateur de diffusion, Bénin Diffusion SA en prélude au renouvellement desdites conventions.

Force est de constater que six (06) mois après cet avis, ces éditeurs de services privés continuent d'émettre en violation totale des lois, et n'ont pas cru devoir satisfaire à cette obligation, sans compter la nécessité pour eux de se mettre à jour vis-à-vis de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et du Bureau Béninois du Droit d'Auteur et des Droits Voisins (BUBEDRA).

Par le présent communiqué de presse, ils sont instamment invités à se conformer à la Loi aux fins de renouveler leurs conventions avec la HAAC.

Cet avis tient lieu d'une dernière invitation pour qu'au plus tard le lundi 30 juin 2025, tous les éditeurs de services privés concernés régularisent leur situation. Il s'agit de : Canal 2 Star, Canal 3 Bénin, Imalé TV, TV Carrefour, E-Télé, Eden TV, Agric TV.

Pour le Président et P.O.,

Le Secrétaire Général

Secrétaire Général
François AWOUDO

01 BP : 3567 Cotonou (Bénin) - Tél. : (229) 01 21 31 17 43 / 01 21 31 17 44 / 01 21 32 15 00
Site web : www.haac.bj email : contact@haac.bj sp.cabinet@haac.bj

DECISION N°25-016/HAAC DU 02 AVRIL 2025

PORTANT MISE EN DEMEURE AUX PROMOTEURS DES CHAINES DE
TELEVISIONS ET STATIONS DE RADIODIFFUSIONS SONORES
PRIVEES CANAL 2 STAR, IMANLE TV AFRICA, TUNDE AGRIC TV,
ALLIANCE FM, ARZEKE FM, URBAN FM

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

- Vu la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu la Loi n°2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la Radiodiffusion numérique en République du Bénin ;
- Vu la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin ;
- Vu le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7^{ème}) mandature ;
- Vu le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;
- Vu les conventions signées avec la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu les lettres de mise en demeure précédemment adressées aux promoteurs des médias susvisés ;
- Vu le Rapport adopté le 02 avril 2025 relatif à l'étude de la situation de certaines radiodiffusions sonores et télévisions privées ;

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier : Les promoteurs des chaînes de télévisions et stations de radiodiffusions sonores privées CANAL 2 STAR, IMANLE TV AFRICA, TUNDE AGRIC TV, ALLIANCE FM, ARZEKE FM, URBAN FM sont mis en demeure de respecter les obligations contenues dans les conventions signées avec la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Article 2 : En cas de non-respect de la présente décision, les promoteurs concernés s'exposent au retrait, sans autre forme de procès et à tout moment, de leurs fréquences conformément aux dispositions de l'article 49 de la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Article 3 : La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature. Elle sera notifiée aux promoteurs de CANAL 2 STAR, IMANLE TV AFRICA, TUNDE AGRIC TV, ALLIANCE FM, ARZEKE FM, URBAN FM et publiée au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 avril 2025

Le Rapporteur

N'tcha Gérard N'DA

Le Président



Edouard C. LOKO

ONT SIEGE

Edouard LOKO	: Président
Mohamed BARE	: Vice-président
Roukiatou BIO FAI	: 1 ^{er} Rapporteur
Basile TCHIBOZO	: 2 ^{ème} Rapporteur
Tossou Marcellin AHONOUKOUN	: Membre
Fernand Ahokanou GBAGUIDI	: Membre
N'tcha Gérard N'DA	: Membre
Armand HOUNSOU	: Membre
Lionel GBEGONNOUDE	: Membre

DECISION N°25-017/HAAC DU 02 AVRIL 2025

PORTANT MISE EN DEMEURE DU PROMOTEUR DE "RADIO MATERI"

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

- VU la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- VU la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- VU la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin ;
- VU le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7^{ème}) mandature ;
- VU le Règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;
- VU le cahier des charges pour l'installation et l'exploitation d'une radiodiffusion sonore privée non commerciale (appel à candidatures 2020) ;
- VU la Décision n°21-042/HAAC du 03 novembre 2021 portant sélection des projets d'installation et d'exploitation de radiodiffusions sonores (appel à candidatures 2020) ;
- VU la lettre n°787-21/HAAC/PT/CLC/CTNTC/SG/SCS du 29 novembre 2021 portant notification du permis d'installation ;
- VU la lettre n°970-24/HAAC/PT/CLC/CTNTC/DC/SG/SGA/DAJDC/DTTA/SAJ/SCS en date du 31 octobre 2024 portant mise en demeure au promoteur de "Radio Matéri" ;
- VU le rapport adopté le 02 avril 2025 relatif à l'étude de la situation de certaines radiodiffusions sonores et télévisions privées ;
- VU la lettre en date du 15 novembre 2024 du promoteur de "Radio Matéri" en réaction à sa mise en demeure ;

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier : Le promoteur de "Radio Matéri" est mis en demeure d'achever les travaux d'installation des équipements de "Radio Matéri".

Article 2 : En cas de non-respect de la présente décision, le promoteur de "Radio Matéri" s'expose au retrait de la fréquence conformément aux dispositions de l'article 49 de la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en République du Bénin.

Article 3 : La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature. Elle sera notifiée au promoteur de "Radio Matéri" et publiée au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 avril 2025

Le Rapporteur

N'tcha Gérard N'DA

Le Président



Edouard LOKO

ONT SIEGE

Edouard LOKO	: Président
Mohamed BARE	: Vice-président
Roukiatou BIO FAI	: 1 ^{er} Rapporteur
Basile TCHIBOZO	: 2 ^{ème} Rapporteur
Tossou Marcellin AHONOUKOUN	: Membre
N'tcha Gérard N'DA	: Membre
Armand HOUNSOU	: Membre
Lionel GBEGONNOUDE	: Membre

Rapport économique sur l'Afrique (ERA)

La CEA projette une croissance de 3,8 % pour l'Afrique en 2025

Le dernier Rapport économique sur l'Afrique (ERA, sigle anglais) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), publié le mercredi 26 mars 2025, prévoit une reprise progressive de la croissance sur le continent. La croissance sur le continent devrait être soutenue par une consommation privée accrue et de meilleures performances commerciales, précise le document.



● Belmondo ATIKPO

Selon le document, « la croissance de l'Afrique devrait progressivement se redresser pour atteindre 3,8 % en 2025 et 4,1 % en 2026 », soutenue par « une consommation privée accrue et de meilleures performances commerciales. » Cependant, cette reprise demeure fragile. « Même si la croissance a rebondi, elle reste faible et en deçà du niveau nécessaire pour améliorer le niveau de vie des populations et atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) », alerte le rapport. Ce dernier met en garde contre plusieurs risques qui pèsent sur l'économie africaine. « Les risques pesant sur la croissance de l'Afrique sont fortement orientés à la baisse », souligne la CEA, en raison notamment « des tensions et des fragmentations économiques mondiales, notamment des risques d'une guerre commerciale intensifiée entre les États-Unis et la Chine, de conflits transnationaux, régionaux et nationaux, et de chocs climatiques plus fréquents et plus intenses ». Par ailleurs, malgré une réduction du ratio dette/PIB de l'Afrique, estimé en baisse de « 67,3 % en 2023 à 62,1 % en 2025 », les niveaux d'endettement restent préoccupants. Les craintes d'une crise de la dette persistent, et des coûts d'emprunt injustement élevés freinent les dépenses de développement essentielles, indique le rapport. Cette situation alimente les appels à une réforme de l'architecture financière

mondiale.

468 millions d'africains touchés par la pauvreté

Un autre aspect mis en lumière par le rapport est la question de la pauvreté. La proportion d'Africains vivant dans l'extrême pauvreté diminue progressivement, note la CEA. Toutefois, en raison des crises récentes, « le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté pour atteindre environ 468 millions. » Le document insiste également sur la nécessité de renforcer la résilience climatique du continent. L'Afrique peut renforcer sa résilience en accélérant l'action climatique, alors que les aléas météorologiques, climatiques et hydriques ont directement touché plus de 110 millions de personnes en 2022. Ceux-ci ont entraîné des pertes économiques dépassant 8,5 milliards de dollars, révèle la CEA. Face à ces défis, le développement des compétences est un levier clé pour l'avenir du continent. « Avec près de 76 millions de jeunes Africains sans emploi, sans éducation, ni formation, il est particulièrement crucial d'investir dans le développement des compétences », affirme le rapport. Ces investissements sont jugés « essentiels à la croissance et à la résilience de l'Afrique ». Le rapport évoque les tensions commerciales mondiales comme une opportunité pour l'Afrique. « Le risque d'une escalade des guerres commerciales mondiales offre à l'Afrique une opportunité de se replier sur

elle-même et de stimuler le commerce intrarégional et l'autonomie grâce à la Zone de libre-échange continentale-ZLECAf ».

Quel rôle pour l'Afrique dans la guerre commerciale ?

Le risque d'escalade des guerres commerciales mondiales offre à l'Afrique une opportunité de se replier sur elle-même et de stimuler le commerce intrarégional et l'autonomie grâce à la ZLECA, indique le rapport. Malgré le dynamisme et la diversification du commerce intra-africain dans certaines régions, la contribution du commerce à la croissance globale de l'Afrique a diminué par rapport aux années précédentes. Le rapport souligne également que l'Afrique continue d'être la deuxième région du monde où la croissance est la plus rapide, principalement en raison d'une diminution des pressions inflationnistes. Si l'extrême pauvreté en Afrique a diminué conformément aux tendances mondiales, elle reste alarmante dans presque toutes les sous-régions, l'Afrique du Nord étant la seule exception. Bien que le ratio dette/PIB de l'Afrique soit en baisse, passant de 67,3 % en 2023 à 62,1 % en 2025, les niveaux d'endettement restent préoccupants. Le rapport souligne que les inquiétudes concernant une crise de la dette persistent, avec des coûts d'emprunt excessivement élevés, ce qui freine les investissements nécessaires au développement. Cette situation alimente les appels à une réforme de l'architecture financière mondiale.

Plus près des réalités locales

Une dynamique nouvelle en marche au CES

Le Conseil Économique et Social (CES) amorce une nouvelle ère sous l'impulsion de son Président, Conrad Gbaguidi. Fidèle à sa mission de dialogue et de concertation, l'institution consultative entreprend une tournée nationale à travers les douze départements du Bénin. Cette démarche, voulue par le Chef de l'État, vise à rapprocher le CES des citoyens et à mieux intégrer leurs préoccupations dans les réformes économiques et sociales.

Le mardi 1^{er} avril 2025, la tournée a pris son départ dans le Borgou, avec une première escale à Parakou. À cette occasion, le Président du CES, accompagné des membres du Bureau national, a procédé au lancement officiel des activités de la Coordination départementale du CES. La cérémonie, tenue à la Préfecture de Parakou, a rassemblé de nombreuses personnalités, dont le Préfet Djibril Cissé Mama, les membres de la Conférence administrative départementale (CAD), ainsi que des représentants de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin (CCI Bénin) et d'autres acteurs économiques et sociaux. Au-delà de la simple installation de la coordination départementale, cette rencontre a surtout été marquée par un échange direct entre les Conseillers du CES et les participants. Lors de cette séance, plusieurs préoccupations majeures ont été abordées, témoignant des défis économiques et sociaux auxquels font face les populations locales. Parmi les sujets ayant retenu l'attention, on peut citer : la transhumance et la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs, la coopération entre la Police républicaine et les populations, l'employabilité des jeunes à l'ère du numérique, la valori-



sation de la culture et des arts et la cherté de la vie et son impact sur le pouvoir d'achat des ménages. D'autres points ont également été débattus sans détour, dans un esprit de transparence et d'écoute mutuelle. Face à ces préoccupations, Conrad Gbaguidi a assuré que le CES prendra en compte ces attentes dans ses travaux et recommandations. Il a souligné que cette tournée nationale ne se limite pas à une formalité administrative, mais constitue une véritable réforme visant à rendre l'institution plus proactive et ancrée dans les réalités locales. « L'action publique ne peut être efficace sans un ancrage territorial fort et une prise en compte permanente des attentes des populations. Cette réforme du CES nous permettra d'accompagner, avec rigueur et responsabilité, les grandes transformations en cours », a affirmé le Président

du CES. Dans cette dynamique, la Coordinatrice du CES Borgou, Dr Jamillah Kissira Faladé, s'est engagée à organiser des séances d'échanges communales pour amplifier l'impact du CES au niveau local. Son objectif : rendre le Conseil plus accessible et plus efficace dans la transmission des préoccupations des populations aux instances décisionnelles.

Avec cette tournée, le CES s'impose comme un acteur clé du dialogue social et du développement économique, en phase avec les aspirations des citoyens. Ce premier déplacement dans le Borgou marque ainsi le début d'un vaste chantier de concertation nationale, destiné à faire du CES un véritable levier de progrès et de cohésion sociale.

Mouhamed B. SAIDOU
(Correspondant Borgou-Alibori)

CAN U17

Comment la CAF a mis fin à la fraude sur l'âge des jeunes joueurs

Les seize équipes qui participent à la CAN U17 au Maroc ont désormais joué leur premier match. Ce mercredi 2 avril marque un jour de pause dans la compétition avant la reprise demain, avec notamment le deuxième match du pays organisateur, le Maroc qui affrontera la Zambie. Une compétition qui a longtemps été marquée par les suspicions de fraudes quant à l'âge réel des joueurs. Mais depuis 2011, la CAF a mis en place un dispositif réglementaire pour s'assurer de l'âge véritable des joueurs. Avant la compétition, toutes les équipes doivent soumettre leurs joueurs à un test IRM du poignet. L'IRM évalue la maturation osseuse du poignet gauche pour déterminer l'âge biologique du joueur. Mise en place en 2011,

la réglementation s'est durcie avec de potentielles disqualifications. Selon le règlement, les tests ont obligatoirement lieu avant la phase des qualifications et potentiellement juste avant le tournoi. Selon le règlement toujours, si quatre joueurs ou plus sont déclarés non éligibles, c'est l'équipe entière qui est éliminée. Avant la compétition, le Burkina Faso s'est vu privé de huit joueurs, mais a tout de même pu aligner une équipe au Maroc. Le coach Oscar Barro a dû s'adapter à la dernière minute. « J'ai mon capitaine même qui n'est pas venu, ça veut dire que c'était mon métronome qui n'a pas été retenu. J'ai mon meilleur milieu qui n'est pas venu, ainsi que mon meilleur latéral. Tout mon couloir est absent. Donc il faut parer à tout ça d'un coup. Mais, nous

sommes des entraîneurs, nous sommes des compétiteurs, il faut faire avec et trouver tout de suite la solution. » La plupart des fédérations saluent la mise en place de cette réglementation, mais les disqualifications lors des phases préliminaires de la Guinée, de la Guinée-Bissau et de la Sierra Leone ont créé de la déception. Et pour certains sélectionneurs, le calcul de la masse osseuse ne permet pas toujours d'attester formellement qu'un joueur a plus de 17 ans. L'entraîneur des cadets sénégalais Papy Ibrahima Faye s'est exprimé à ce sujet. « Un garçon peut être réellement un U17, mais avec les charges d'entraînement, avec l'alimentation, avec les conditions de vie, l'enfant peut grandir plus vite qu'un autre de la même catégorie. »

RFI



Salon des Seniors

Save the Date

7 au 9 Août 2025

PALAIS DES CONGRES - COTONOU

www.leconomisbenin1@gmail.com
www.leconomistebenin.com

+229 **01 60917800 / 01 95429626**
salondesseniors.bj



GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN



Chambre de Commerce
et d'Industrie du Bénin

L'économiste